

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2011

ENGAGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - (n° 3331)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Morel-A-l'Huissier

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« autorité territoriale d'emploi »,

le mot :

« employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.